

DELIBERATION N°CS-2016/03

OBJET : Affectation des résultats 2015

L'an deux mille seize, le trois février, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, B. DE TESTA, B. GACON, D. GEREZ, P. MONAT, M. PLOCKYN, C. ROUX, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, E. CHATELUS, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, P. LACROIX, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, E. PEDRO, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE, E. PRADAT, L. PROTON, G. RAMBAUD, C. ROZET, P. RUILLAT et L. SEGUIN.

Pouvoirs : J. CROZET : pouvoir donné à E ; CHATELUS,
E. DAUFFER : pouvoir donné à P. LACROIX,
B. PONCET: pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE.

Président : A. BADOIL.

Secrétaire de séance : E. CHATELUS.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 30 / Pouvoir : 3 / Votants : 33).

Convocation en date du : 27 janvier 2016.

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1.2.).

Monsieur le Président informe qu'il convient au vu des résultats du compte administratif 2015 d'affecter le résultat net cumulé de fonctionnement pour :

- d'une part couvrir le déficit constaté de la section d'investissement,
- puis en fonction des besoins, d'affecter la somme restante soit au R002 en report de fonctionnement, soit au 1068 en réserve d'investissement.

Il donne lecture des résultats 2015 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent	Dépenses ou besoin de financement	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice	495 864,73 €	1 280 928,21 €	4 797 898,57 €	5 625 855,65 €
Résultat de l'année 2015		785 063,48 €		827 957,08 €
Résultat antérieur reporté		155 789,60 €	1 129 720,36 €	
Résultat cumulé		940 853,08 €	301 763,28 €	
Restes à réaliser (RAR)		-	6 078 731,77 €	6 113 769,38 €
Résultat cumulé avec les RAR		940 853,08 €	266 725,67 €	

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015,

Après avoir constaté :

- Le résultat de fonctionnement cumulé qui s'élève à + 785 063,48 €
- Le résultat de l'investissement cumulé qui s'élève à + 827 957,08 €

Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2015 :

- Dépenses : 6 078 731 €
- Recettes : 6 113 769 €

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2016,

Après avis de la commission des finances réunie en date du 26 janvier 2016,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 33 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : D'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

Affectation des résultats	Fonctionnement	Investissement
Recettes art. R002	639 089,80 €	
Recettes art. 1068		301 763,28 €
Recettes art. R001		0 €

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **18 FEV. 2016**

et de la publication le **18 FEV. 2016**

LE PRESIDENT

Alain BADOIL

LE PRESIDENT

Alain BADOIL

